Lb41-45 FILL4 33183
Varenne
Cox Fac 25981

Dédié à Nosseigneurs de l'Assemblée Nationale.

PROJET

D'UN MONUMENT A ÉRIGER

POUR LE ROI,

ET NOSSEIGNEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

LOUIS XVI, en manteau Royal, tendant les bras à trois Génies distingués par les attributs de l'Agriculture, des Arts & du Commerce, présentant les vœux qu'ils ont faits pour le bonheur de la Nation. Le ROI les invite par un regard tendre à venir exposer leurs besoins : on apperçoit le Génie des Arts & du Commerce, qui présente au Roi un Médaillon dans lequel est M. Necker. D'un côté du piédestal est une figure de femme, tenant un faisceau, symbole de la Concorde ; de l'autre, Hercule représentant la Force.

THE NEWBERRY LIBRARY

HENRI IV, à côté du ROI, applaudit d'un sourire d'attendrissement, en disant : « *Mon fils*, » *le bonheur des Peuples fait celui des Rois* ».

RÉPONSE DU ROI A HENRI IV.

« *Mon Peuple & moi ne sommes qu'un* ».

Sur le devant du piédestal est un bas-relief, dans lequel on voit les trois Ordres réunis présentant au ROI la Constitution qui fait le bonheur de son Peuple et le soutien de sa Couronne.

L'immortalité appartient aux défenseurs du Trône & de la Nation ; leurs noms célèbres doivent passer à la postérité la plus reculée. Pour les conserver à jamais, qu'ils soient gravés en caractères ineffaçables sur le bronze ! Au pied du Projet d'une Statue pédestre que je prends la liberté d'exposer sous vos yeux, les noms de chaque Député de l'ASSEMBLÉE NATIONALE seront gravés par ordre alphabétique & par Bailliages au pied de la Statue. Puissiez-vous accepter le projet d'un Monument qui sera érigé par le patriotisme et par le zèle d'un Citoyen qui ne cessera, avec toute la France, de former des vœux pour les Restaurateurs de la Liberté et du bonheur public !

J'observe que, pour trouver les moyens de faire face aux dépenses, pour faire élever ce Monument, que toutes les Provinces voudront y contribuer. Chaque Province feroit souscrire un sol par personne; ainsi, vingt-cinq millions de sols forment un capital de douze cents cinquante mille livres; par ce moyen, aucune Province ne seroit surchargée.

Le sieur DE VARENNE desirant que la Statue remplisse pleinement les vues qu'il s'est proposées, en prenant la liberté de l'offrir à l'ASSEMBLÉE NATIONALE, demande à présider à la confection de cet Ouvrage immortel, & à la faire placer dans le lieu qui sera indiqué; les peines qu'il prendra pour faire élever cette Statue lui seront d'autant plus douces, qu'il aura contribué à faire connoître les Héros de la France.

Il s'en rapporte à l'ASSEMBLÉE NATIONALE pour trouver les moyens de faire face aux engagemens qui seront pris pour l'entière exécution du plan qu'il a proposé. Il desireroit que sa position pût lui permettre d'offrir à ses dépens un monument qui fit connoître à l'univers que la France, animée du sentiment de ses propres forces, peut réparer ses pertes en un instant, et dominer sans orgueil sur toutes les Puissances de la terre.

574

Les personnes qui desireront souscrire, la souscription est chez M. Vatié, Inſpecteur des Menus à la SALLE NATIONALE; & à Paris, chez, M. Larivé, rue des Filles Saint-Thomas, N°. 15. La gravure se livrera *au mois de Janvier 1790.* Souscription 12 liv.; hauteur 21 pouces, et largeur 16 pouces.

Par le très-humble et très-obéissant
Serviteur, DE VARENNE,
Huissier de l'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A Verſailles, rue de Provence, Avenue de Saint-Cloud, N°. 17.